



## COMPTE RENDU DU COTEC n° 2

### **ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX de OYE-PLAGE à GRAVELINES**

Date : 09 juillet 2014 de 14h00 à 16h30  
Lieu : Sallon d'honneur de la mairie de Gravelines  
Cadre : Réunion du COTEC n°2  
Objet : Présentation de la phase 2 du dossier

Rédacteur : Pascal Depecker (DDTM59) & Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques)

#### **Présents :**

Messieurs RATHE Philippe, Directeur Général des Services, Mairie de Gravelines  
DUMELIE Dany, Directeur des Services Techniques, Mairie de Gravelines,  
LEUREGANS Vincent, Direction du Développement, Mairie de Gravelines,  
Madame BETTINELLI, Urbanisme, Mairie de Gravelines,  
Monsieur CANDEL-ESCOBAR Mario, Adjoint au Maire de Grand-Fort-Philippe,  
FOURNIER Jean-Jacques, Conseiller Municipal, Mairie de Grand-Fort-Philippe,  
GRUSON Jean-Marie, Conseiller Délégué, Mairie de Grand-Fort-Philippe,  
Messieurs VERMERSCH Guy, Adjoint au Maire de Oye-Plage,  
DEBAENE Jean-Luc, Service Urbanisme, Mairie de Oye-Plage,  
Monsieur MAGRI Joachim, Conseil Général du Nord,  
Monsieur RENAULT Julien, Communauté de Communes de la région d'Audruicq,  
Madame TUAL Annick, Directrice Environnement, Planification Spatiale et Espaces Naturels,  
Communauté Urbaine de Dunkerque,  
Monsieur GALVEZ, Chargé de Mission Risques Majeurs, Communauté Urbaine de Dunkerque,  
Madame DOYER Angèle, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale,  
Monsieur HEQUETTE Arnaud, Université du Littoral Côte d'Opale,  
Monsieur VANNUWENBOURG Georget, Voies Navigables de France,  
Monsieur BRASSART Grégory, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement,  
Monsieur DEVILLENEUVE Jean, SDIS du Pas-de-Calais,  
Monsieur MAILLARD Laurent, SDIS du Nord,  
GIRARD Cyrille, SDIS du Nord,  
Mesdames OULTACHE Malika, Sous-Préfecture de Saint-Omer,  
COSSU Sylvie, Sous-Préfecture de Saint-Omer,  
Madame ZIOLOWSKI Valérie, D.D.T.M. 62, Service Eau et Risques, P.P.R.N.  
Messieurs PRUDHOMME Aurélien, D.D.T.M. 62, Service Eau et Risques, P.P.R.N.  
LEPENNE Nicolas, D.D.T.M. 62, Côte d'Opale - Atelier Territorial

Madame BELAFKHI Touria, D.D.T.M. 59, Service Sécurité, Risques et Crise,  
Messieurs PHILIPPE Manuel, D.D.T.M. 59, Service Sécurité, Risques et Crise  
CORSEZ Kevin, D.D.T.M. 59, Service Sécurité, Risques et Crise  
DELCAMBRE Sylvestre, D.D.T.M. 59, Responsable de la Délégation des Flandres  
DEPECKER Pascal, D.D.T.M. 59, Délégation des Flandres Chargé d'Etudes à la cellule  
E.E.R.  
Monsieur Didier MAZET-BRACHET, Bureau d'études Alp'Georisques

Absents :

Monsieur le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais,  
Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale des wateringues,  
Monsieur le Directeur de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque,  
Monsieur le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture du Pas-de-Calais,  
Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile de la Préfecture du Nord,  
Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral,  
Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque,

**Exposé :**

M. Sylvestre Delcambre, Responsable de la Délégation Territoriale des Flandres de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59) introduit la réunion en rappelant qu'elle s'inscrit dans la suite des réunions de concertation menées sur les risques de submersion marine, et en particulier de la dernière réunion du comité technique (COTEC1) du PPRL de Gravelines à Oye-Plage, le 18 décembre 2013.

M. Manuel Philippe (DDTM59) poursuit en précisant que cette réunion a pour objet de faire également un premier retour des différentes réunions que le bureau d'études a pu réaliser auprès des différents acteurs locaux (communes, CUD, AGUR, etc.). Il souligne que ce travail reste incomplet, car il doit encore intégrer des éléments plus pertinents (relatifs notamment à la gestion de crise) et des données plus complètes (en particulier sur les hauteurs d'eau).

M. Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques) précise l'ordre du jour de la réunion :

- Rappels sur la procédure PPRL
- Les enjeux PPRL
- Les enjeux déclinés par communes (Oye-Plage, Grand-Fort-Philippe, Gravelines)
- Perspectives

I. Rappels sur la procédure PPRL

M. Didier Mazet-Brachet (Alp'Georisques) rappelle rapidement les dates clés du PPRL, les responsabilités de chacun ainsi que les procédures officielles et administratives.

## II. Les enjeux du PPRL

M. Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques) précise que les enjeux sont examinés en vue du zonage réglementaire mais également au sens de la vulnérabilité.

Il passe en revue les différents types d'enjeux rencontrés sur le territoire, à savoir : zones urbaines denses, zones d'habitat, zones à grands ensembles d'habitat, zones à grands ensembles d'activités, zones à grands ensembles d'équipements, zones aménagées non-bâties, zones naturelles et semi-naturelles : terrains de sport, zones naturelles et semi-naturelles : terrains agricoles, zones naturelles et semi-naturelles : bâti isolé.

Chacune de ces typologies décrites a donc une vocation d'usage : PAU (Parties Actuellement Urbanisées) ou PNAU (Parties Non Actuellement Urbanisées).

Il poursuit en exposant la méthodologie appliquée au territoire concerné en vue de l'affinage de la PAU et de la PNAU.

Il termine ce chapitre en affichant le logigramme de détermination des cas particuliers que sont les centres urbains denses (critères : densité de population, continuité du bâti, mixité des usages, historicité). Dans le cas de Gravelines, Grand-fort-philippe et Oye-Plage, les zones denses recensées ne sont pas concernées par un aléa de référence fort ou très fort : il n'est donc pas pertinent de poursuivre la démarche d'identification de centres urbains denses (même si ces critères pourraient conduire à en identifier sur le territoire, il n'y a pas d'intérêt dans le cadre de la préparation du zonage réglementaire).

- 1) M. V. Leuregans (Ville de Gravelines) souhaite savoir pour quelles raisons un quartier de Petit-Fort-Philippe n'a été considéré en centre urbain dense.

→ *M. D. Mazet-Brachet (Alp Géorisques) indique que le résultat brut de calcul du quartier considéré (en termes de densité) devait être inférieur à 50 %. Une vérification sera effectuée.*

- 2) M. G. Galvez (CUD) s'étonne de la disparition du caractère d'historicité dans le document mis en ligne.

→ *M. M. Philippe (DDTM) précise que si ce critère n'est pas développé dans le cas du PPRL de Gravelines-Oye-Plage, c'est uniquement parce que la logique d'identification s'arrête sur le constat qu'aucune zone dense n'est concernée par un aléa de référence fort. En revanche, cette donnée sera certainement plus étudiée sur le PPRL de Dunkerque – Bray-Dunes.*

- 3) M. V. Leuregans (Ville de Gravelines) souhaite que sur les cartographies présentées, qui figurent une délimitation entre PAU/PNAU, puisse être ajoutée une information sur le type d'aléa : aléa de référence ou aléa 2100 (afin notamment, de faciliter la lecture des élus au droit des projets).

→ *M. M. Philippe (DDTM) indique que le croisement aléas/enjeux ainsi que les diverses orientations seront réalisés à l'étape suivante après validation de l'étape en cours. Il profite de cette occasion pour préciser que les communes peuvent et doivent faire remonter les différents projets déjà réalisés ou en cours afin qu'ils soient*

*intégrés dans les différentes cartographies. Il reconnaît que la lecture des cartes en vue de situer les projets, serait facilitée par l'ajout: La manière d'intégrer ces éléments sera étudiée pendant l'été en vue du COCON (sans remettre en question la vocation principale de cartographie des enjeux.*

- 4) M. A. Hequette (ULCO) souhaite que des précisions soient apportées sur la notion d'isocotes.

*→ MM. K. Corsiez et M. Philippe (DDTM) précisent qu'actuellement les prescriptions sont basées sur des hauteurs d'eau relatives (par rapport au terrain naturel). La prise en compte de la notion d'isocotes permettra de simplifier les prescriptions (fixation des altitudes des premiers planchers en référence absolue (NGF)).*

- 5) M. G. Gavez confirme que cette mesure devrait permettre de faciliter l'instruction ADS mais il ne faudrait pas que l'on applique l'aléa le plus fort.

### III. Les enjeux déclinés par communes

#### **Oye-Plage**

M. Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques) présente la démarche sur la commune de Oye-Plage. Il montre, au travers de zooms, les secteurs de PAU concernés. Il précise également qu'aucun projet ne figure dans les secteurs concernés par l'aléa.

- 1) M. G. Vermersch (Ville de Oye-Plage) s'étonne que le secteur des Hemmes d'Oye ne soit abordé dans les cartes communales présentées.

*→ M. M. Philippe (DDTM) précise que ce secteur n'est pas abordé puisqu'il se situe en dehors des aléas considérés.*

#### **Grand-Fort-Philippe**

M. Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques) présente une démarche identique sur la commune de Grand-Fort-Philippe.

- 1) M. Mario Candel-Escobar (Ville de Grand-Fort-Philippe) fait suite aux entretiens de ce printemps avec le bureau d'études et rappelle la possibilité d'une rencontre DDTM – Mairie faisant le point des projets à la rentrée de septembre.

*→ M. M. Philippe (DDTM) rappelle que la majorité de la commune de Grand-Fort-Philippe est concernée par un aléa à l'horizon 2100 et que la plupart des projets sont faisables sous réserve d'une adaptation. Néanmoins, une attention particulière devrait être portée sur le projet de béguinage, projet situé en PNAU visant l'accueil et l'hébergement d'un public particulièrement vulnérable. Il faudra notamment se poser la question : existe-t-il une implantation alternative ?*

#### **Gravelines**

M. Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques) termine la présentation sur la commune de Gravelines.

- 1) M. V. Leuregans (Ville de Gravelines) fait part d'erreurs rencontrées sur les périmètres et nombre de logements de certains projets communaux, à savoir le projet du Quartier de la Gare, le projet de la ZAC du Pont de Pierres, le projet de la ZAC du Nord-Banc.

→ *Il est convenu que la ville transmettra à la DDTM et au bureau d'études toutes informations relatives aux projets (périmètres, type de projet, nombre de logements) émanant des différentes collectivités locales.*

#### IV. Perspectives

M. M. Philippe (DDTM) précise que l'ensemble des collectivités peut faire remonter les informations concernant les projets communaux ainsi que l'évolution du bâti sur le périmètre d'étude et particulièrement son évolution à la limite des PAU/PNAU.

- 1) Mme A. Tual (CUD) souhaite connaître les échéances qui seront mises en place sur le PPRL Dunkerque – Bray-Dunes.

→ *M. M. Philippe (DDTM) rappelle que la production n'est pas encore finalisée mais il pense qu'un COTEC pourra être réalisé en septembre et qu'un COCON portant sur les 2 PPRL pourra être envisagé à l'automne.*

- 2) Mme A. Tual (CUD) souhaite également connaître la manière dont la communication sera réalisée vis-à-vis du grand public. Elle indique que la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va avoir des incidences financières avec un impact sur les populations. La collectivité devra communiquer en ce sens et souhaite que l'État et la collectivité s'associent dans cet effort.

→ *M. M. Philippe (DDTM) précise que cette communication ne pourra être effective qu'une fois le dossier bien avancé (zonage, règlement), et qu'aucune communication grand public ne sera effectuée à la seule initiative de l'État sans consultation des collectivités. Il propose que soient examinées les possibilités de rapprochement entre les actions de communication du PPRL et la stratégie de communication de la CUD sur les risques liés aux waterings et à la submersion marine.*

En conclusion, l'ensemble des membres du comité technique du plan de prévention des risques littoraux de Gravelines - Oye-Plage est invité à faire parvenir ses remarques par écrit à la DDTM 59 / Délégation Territoriale des Flandres à l'adresse suivante :

DDTM 59 / DT Flandres  
30 rue L'Hermitte  
BP 6533  
59386 Dunkerque Cedex